



FGTE
CHEMINOTS



CONTACT PRESSE
Anne Guezennec | 06 74 42 72 82
anne.guezennec@cfdtcheminots.org



CONTACT PRESSE
Nicolas Roissard | 06 15 45 12 59
nicolas.roissard@cfdtcheminots.org

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SAINT-DENIS | 07 SEPTEMBRE 2021

TÉLÉTRAVAIL

LA CFDT CHEMINOTS SIGNE L'AVENANT À L'ACCORD TÉLÉTRAVAIL !

Dans la continuité de l'accord national interprofessionnel négocié au printemps 2020 sur le télétravail, la CFDT a décidé à une très large majorité de ses structures consultées de signer l'avenant à l'accord télétravail.

Comme à son habitude, la CFDT aura été force de proposition et de persuasion tout au long de cette négociation pour faire évoluer ces droits:

- ☑ Une majoration mensuelle de 18€ au lieu de 15€
- ☑ Un budget d'installation de 150€ au lieu de 100€

De plus, des formules innovantes attendues des salariés sont intégrées dans cet avenant et viennent compléter l'accord de 2017:

- ☑ Une formule souple de 4 à 10 jours mensuels.
- ☑ Une formule dépannage jusqu'à 15 jours d'affilée soit 3 semaines de travail, une fois par an.

Parmi les éléments favorables, les sujets capitaux de la digitalisation du processus de demande, l'introduction du sujet droit à la déconnexion, de la formation.

Mais aussi de notions moins connues telles que l'aide aux aidants, l'accès du télétravail aux alternants ou la plage de joignabilité des salariés au forfait jours.

Si les augmentations d'allocations ne sont pas à la hauteur de nos espérances et celles des cheminots que nous représentons, la proposition en l'état de la direction est «à prendre ou à laisser», c'est donc en responsabilité que les structures CFDT Cheminots ont choisi de ratifier cet avenant apportant des avancées à l'accord télétravail, qu'elle avait négocié et signé en 2017 ●

